

## PROTOCOLE D'ENGAGEMENT

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

**LA VILLE D'ACHERES** (ci-après dénommée « **ACHERES** »), représentée par Monsieur Alain Outreman, Maire de la Ville d'Achères, dûment habilité pour agir aux fins des présentes, coordonateur du groupement candidat,

D'UNE PART,

### ET :

**LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY**, représentée par Monsieur Pierre Camou, Président, dûment habilité pour agir aux fins des présentes (ci-après dénommée la « **FFR** »),

D'AUTRE PART.

## TABLE DES MATIERES

### **PREAMBULE**

<b>ARTICLE 1</b>	<b>PRINCIPES GENERAUX</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 2</b>	<b>PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DU GROUPEMENT CANDIDAT</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 3</b>	<b>PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE LA FFR</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 4</b>	<b>VOLET ARCHITECTURAL DU PROJET</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 5</b>	<b>PROGRAMME D'ETUDES</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 6</b>	<b>COMITE DE SUIVI</b>	<b>12</b>

\* \*  
\*

<b>ANNEXE 1</b>	<b>LISTE DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU DOSSIER DU GROUPEMENT CANDIDAT</b>	
-----------------	--	--

## IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

1. L'association dite « Fédération Française de Rugby » (FFR), fondée en 1919 et reconnue d'utilité publique le 27 novembre 1922, a pour objet d'encourager et de développer la pratique du jeu de rugby (rugby à XV, rugby à 7 et toutes autres formes de rugby appliquant les règles du jeu fixées par l'International Rugby Board), de diriger et de réglementer le rugby et de défendre ses intérêts.
2. Afin d'assurer son indépendance sportive et de se donner les moyens de son développement, la FFR a décidé de développer un projet de stade dont elle serait propriétaire. Lancées au début de l'année 2010, les premières études ont permis d'arrêter les contours du projet : un stade multifonctions de 82 000 places environ dont 14 000 places « hospitalités », avec pelouse et toit rétractables, implanté en Ile-de-France. La dénomination provisoire du stade est le « **GRAND STADE FFR** ».
3. La FFR s'est assurée auprès d'un Cabinet de Conseil spécialisé, qu'elle disposait d'un modèle économique réaliste pour son projet.
4. Si les instances de la FFR ont validé la poursuite des études, la réalisation du Grand Stade FFR est encore soumise à plusieurs facteurs. Outre le choix du site, objet du présent Protocole, la FFR devra notamment obtenir les financements auprès des prêteurs, et obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un équipement de cette envergure.
5. La FFR est maintenant à la recherche d'un site pour implanter son équipement.
6. La FFR a déterminé trois secteurs de projet servant de base pour les discussions d'implantation de l'équipement :
  - a. L'emprise (ci-après l'« **EMPRISE** ») : surface nécessaire à la construction de l'équipement en lui-même. Sa superficie est de 15 hectares (300 mètres de largeur et 500 mètres de longueur).
  - b. Le Périmètre de Proximité (ci-après le « **PERIMETRE DE PROXIMITE** ») : surface située aux abords immédiats du Grand Stade FFR.
  - c. Le Périmètre d'Aménagement (ci-après le « **PERIMETRE D'AMENAGEMENT** ») : périmètre de l'ensemble du projet, incluant l'ensemble de la zone à (ré)aménager dans le cadre de l'arrivée du Grand Stade FFR.
7. La FFR entend développer le Grand Stade FFR sur l'Emprise mais pourrait également être amenée à développer des opérations complémentaires sur des terrains situés dans le Périmètre de Proximité ou dans le Périmètre d'Aménagement. Quoiqu'il en soit, la construction du Grand Stade FFR, l'ensemble des aménagements nécessaires à son fonctionnement urbain et le développement d'éventuelles opérations sur d'autres terrains sont dénommés ci-après le « **PROJET** ».
8. Idéalement, le calendrier prévisionnel du Projet est le suivant :
  - a. Dépôt du Permis de Construire du Grand Stade FFR en 2013
  - b. Début des travaux en 2014
  - c. Livraison du Grand Stade FFR et inauguration en 2017

9. La hauteur maximum estimée du Grand Stade FFR, du niveau de la pelouse à la partie supérieure du toit du stade, est de 80 mètres.
10. La programmation type annuelle du Grand Stade FFR sera d'une vingtaine d'événements dont douze événements rugby (matches du XV de France, Finale du Championnat de France, autres matches de rugby) et huit autres grands événements (concerts, spectacles familiaux, ...). Une programmation complémentaire constituée de salons, de séminaires et d'autres événements de plus petite envergure est également à prévoir.
11. La conception et construction du Grand Stade FFR seront directement ou indirectement financées par la FFR, qui sera maître d'ouvrage et propriétaire de l'équipement. Comme mentionné dans les éléments arrêtés ci-après, la mise à disposition du foncier viabilisé, la prise en charge des équipements publics nécessaires à son fonctionnement, les éléments de fiscalité locale et la prise en charge des services nécessaires au fonctionnement de l'enceinte feront l'objet d'accords spécifiques avec les collectivités qui souhaitent accueillir l'enceinte.
12. En termes de principes d'aménagement pour les alentours de l'enceinte, la FFR souhaite que son enceinte s'inscrive dans un véritable lieu de vie, notamment hors période événementielle. Le futur écrin du rugby tricolore devrait constituer un point de convergence naturel pour les habitants / salariés / usagers / visiteurs du secteur du stade. Pour cela, la FFR est à la recherche d'une programmation urbaine mixte et équilibrée intégrée au site d'accueil et permettant d'adosser si possible au futur stade non seulement des fonctions commerciales, hôtelières, de restauration et de loisirs, mais aussi des fonctions d'habitat, d'activités économiques, d'espaces verts, de services et d'équipements collectifs.
13. En matière de transport et d'accessibilité, la FFR souhaite que 5 000 à 7 000 places de parkings, réservées aux occupants des sièges « à prestations », soient situées à proximité immédiate de l'enceinte. La FFR souhaite par ailleurs qu'un maximum de personnes puisse accéder à l'enceinte en transports en commun. Les parkings restants pourront être localisés à des endroits accessibles grâce à des navettes relais ou à des distances raisonnablement accessibles à pied.
14. Pour trouver le site d'implantation du Projet, la FFR a donc lancé en avril 2011 un processus de sélection parmi les collectivités franciliennes. Pour ce faire, la FFR a publié en mai 2011 un dossier, le « **DOSSIER DE CONSULTATION** », présentant les objectifs qu'elle poursuit pour son projet et donc pour le site qu'elle sera amenée à retenir, ainsi que le règlement du processus de sélection qu'elle entendait mener. A l'issue d'une première sélection opérée en septembre 2011, six sites ont été retenus pour poursuivre le processus. Des sites, les « **FINALISTES** », seront retenus en décembre 2011 et le site d'implantation du Grand Stade FFR, le « **LAUREAT** », devrait être choisi au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012.
15. La Ville d'Achères s'est ainsi portée candidate à l'accueil du Grand Stade FFR.

Le présent document ne distingue pas les maîtres d'ouvrages ou les porteurs des engagements qui y sont décrits parmi les partenaires du dossier de candidature. La Ville d'Achères et ses partenaires sont donc intitulés ci-après le « **GROUPEMENT CANDIDAT** ».

Le Groupement Candidat et la FFR sont désignés « **LES PARTIES** ».

16. Les principaux éléments constituant le « **DOSSIER DU GROUPEMENT CANDIDAT** » sont les suivants :

- a. Un premier dossier, le « **DOSSIER DE CANDIDATURE** », détaillant le projet du Groupement Candidat pour la FFR, remis le 18 juillet 2011.
- b. Un courrier de réponse, aux questions complémentaires formulées par la FFR, le « **COURRIER DE REPONSES** », daté du 26 août 2011.
- c. Le compte rendu de la réunion de travail du 3 octobre 2011 référencé sous le n° M17390-CR-056.
- d. Les documents remis lors de la journée de travail, l'« **ATELIER DE TRAVAIL** », s'étant tenue au siège de la FFR à Marcoussis le 24 octobre 2011.
- e. Le compte rendu de l'atelier de travail référencé sous le n°M17390-CR-060.

17. Les principales caractéristiques du site proposé et du Dossier du Groupement Candidat sont les suivantes :

- L'Emprise retenue pour la réalisation du Grand Stade FFR est celle présentée dans les pièces les plus récentes le Dossier du Groupement Candidat et correspondant à la proposition n°1, Grande Arche Sud du Dossier de Candidature de juillet 2011. La surface de l'Emprise est de 15 hectares délimités par la RN184 à l'Est, la RD31 au Nord, une voie nouvelle à créer à l'Ouest et s'intégrant dans la ZAC de la Petite Arche au Sud. Il s'agit d'anciens terrains d'épandage qui font l'objet d'un protocole de rétrocession foncière conclu en 2006 entre la Ville de Paris et la Ville d'Achères. Les terrains seront disponibles après exploitation du gisement de sables et de graviers qu'ils contiennent.

Le Périmètre de Proximité inclut les îlots les plus proches de l'Emprise et plus particulièrement le triangle inscrit entre la RN184, la RD31 et la RD30 ainsi que la ZAC de la Petite Arche qui entoure le Projet dans sa partie Sud.

Le Périmètre d'Aménagement concerné par le projet de Grand Stade FFR comprend le Périmètre de Proximité et s'étend plus largement jusqu'à la gare RER d'Achères-Ville, le projet de création de darse qui est proposé dans l'axe du stade et les îlots qui jouxtent cette darse. Il s'agit du périmètre dont les aménagements détermineront le fonctionnement du stade en période d'évènement comme le reste de l'année.

- Les principaux aménagements publics prévus dans le cadre du projet sont :
  - La réalisation de liaisons piétonnes dimensionnées pour les flux de spectateurs attendus entre la gare d'Achères-Ville et le Grand Stade FFR.
  - La construction de parkings conformément au Dossier du Groupement Candidat.
  - La réalisation des connexions routières qui permettront l'accès à ces parkings.Ces aménagements conditionneront la fonctionnalité du projet global et en particulier le fonctionnement optimal du Grand Stade FFR les jours d'évènements.
- Les terrains de la ZAC de la Petite Arche qui concernent la partie sud de l'Emprise (en particulier la pelouse en position extérieure) se situent en zone UY du PLU de la Ville d'Achères approuvé en 2007 et modifié pour la deuxième fois le 9 juillet 2009. Tous les types de construction y sont a priori autorisés (sous réserve pour les usages particuliers).

Les terrains de la Grande Arche, partie nord du stade, se situent en zone AU3 du même règlement d'urbanisme. Le quartier à vocation à recevoir après viabilisation un Parc Technologique, c'est à dire toutes constructions à usage d'activités industrielles et artisanales, bureaux, commerces, services susceptibles de s'intégrer dans un cadre urbain aménagé en parc paysager d'activités.

18. A l'issue des deux premières phases du processus de consultation, les Parties sont donc convenues par le présent protocole d'engagements (ci-après le « **PROTOCOLE** »), d'arrêter les caractéristiques principales de l'offre présentée par le Groupement Candidat sur la base de laquelle sera négocié le contrat entre le Groupement Candidat et la FFR, lors de la phase finale. Il s'agit par le présent Protocole de s'assurer de la volonté politique du Groupement Candidat de mener ce projet à son terme. Il s'agit également de formaliser les actions à mener dans le cadre de la suite du processus et les engagements pris dans le cas où il serait désigné Lauréat par la FFR. Le présent Protocole ne constitue en aucun cas l'offre finale du Groupement Candidat mais plutôt une base de négociation avec la FFR.

**CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:**

**ARTICLE 1 PRINCIPES GENERAUX**

Par le présent article, le Groupement Candidat s'engage sur les éléments substantiels de son dossier au vu duquel il est déclaré Finaliste.

A ce titre par la signature du présent Protocole, le Groupement Candidat s'engage à ne pas retirer ou modifier son offre sans l'accord de la FFR.

Chacun des principaux engagements du Groupement Candidat tel que mentionné à l'article 2 ne pourra être amendé que d'un commun accord avec la FFR.

En contrepartie des engagements du Groupement Candidat, la FFR déclare par la signature du présent Protocole, le Groupement Candidat, « Finaliste ».

**ARTICLE 2 PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DU GROUPEMENT CANDIDAT**

2.1. Contraintes et servitudes

Le Groupement Candidat devra s'assurer de la compatibilité générale du projet avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Vallée de la Seine, approuvé le 30 juin 2007. A défaut, il devra mettre en œuvre les procédures permettant d'assurer sa modification.

Le Groupement Candidat confirme l'absence d'autres contraintes techniques et servitudes sur l'Emprise quant à l'implantation d'un équipement tel que le Grand Stade FFR dont l'envergure est décrite en préalable.

2.2. Modalités juridiques de mise à disposition de l'assiette foncière des terrains nécessaires au Projet

Du fait de la rétrocession des terrains d'assiette de l'opération par la Ville de Paris, le Groupement Candidat a la maîtrise foncière de l'Emprise. Le Groupement Candidat s'engage à mettre en œuvre les actions qui permettront de rendre ce foncier disponible au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2014 suite à l'exploitation du gisement de sables et de graviers dont il fait l'objet.

Comme mentionné dans son dossier, le Groupement Candidat s'engage à ce que la FFR devienne propriétaire d'une emprise foncière de 15 hectares correspondant à l'Emprise du Grand Stade FFR.

En ce qui concerne le Périmètre de Proximité et le Périmètre d'Aménagement, le Groupement Candidat s'engage à mettre en œuvre les actions qui permettront d'assurer la maîtrise foncière et la disponibilité des terrains nécessaires aux voiries, parkings et espaces publics à aménager en priorité dans des délais qui permettront de réaliser les travaux et livrer les aménagements pour l'ouverture du stade en 2017. Le Groupement Candidat s'engage par ailleurs à faire ses meilleurs efforts pour permettre à la FFR et/ou ses partenaires de développer une activité économique connexe au stade dans le Périmètre de Proximité.

### 2.3. Garantie d'emprunt

Dans les limites de la réglementation, le Groupement Candidat s'engage dans le présent protocole à faire ses meilleurs efforts pour obtenir une garantie des emprunts souscrits par la FFR, étant précisé que le montant de ces emprunts est aujourd'hui estimé à environ 450 M€. Le Groupement Candidat reconnaît et accepte que le montant de la garantie d'emprunt accordée soit en phase finale un élément déterminant du choix du Lauréat.

### 2.4. Aménagements liés au Projet

Le Groupement Candidat s'engage à réaliser l'ensemble des équipements publics nécessaires au bon fonctionnement du Projet dans un calendrier à définir mais dont l'aboutissement devra permettre l'inauguration du Grand Stade FFR pour 2017.

Parmi les aménagements nécessaires et comme précisé dans le Dossier du Groupement Candidat, on soulignera particulièrement les engagements suivants :

- Viabiliser les terrains de l'Emprise par la mise à disposition des réseaux EP, EU, EDF et Télécoms notamment.
- Réaliser les liaisons piétonnes qui permettent l'accès au Grand Stade FFR depuis la gare RER d'Achères-Ville : le mail principal traversant la ZAC de la Petite Arche et le mail secondaire parallèle au premier et situé en lisière de la forêt de Saint Germain.
- Réaliser les liaisons piétonnes qui permettent l'accès au Grand Stade FFR depuis la gare RER de Conflans Fin d'Oise : sécuriser et aménager le pont de chemin de fer traversant la Seine, créer et aménager un cheminement piétonnier permettant depuis le pont de chemin de fer jusqu'au Grand Stade FFR.
- Construire un parking silo d'une capacité de 4 000 places à proximité du Grand Stade FFR.
- Construire un parking paysager d'une capacité de 2 000 places à proximité du Grand Stade FFR.

### 2.5. Aménagements urbains du Périmètre d'Aménagement

Le Groupement Candidat s'engage à autoriser la réalisation par des tiers investisseurs ou à réaliser par ses soins des programmes immobiliers visant à développer l'attractivité du site en assurant la mixité fonctionnelle des programmes. L'objectif est de créer un lieu de vie qui puisse fonctionner toute l'année et qui attire les spectateurs avant les événements, qui les retienne sur le site à la sortie.

A court terme, le Groupement Candidat devra s'assurer que la majorité des opérations soient livrées en 2017 pour accompagner le lancement du Grand Stade FFR.

Conformément aux éléments figurant dans le Dossier du Candidat, le programme urbain du Périmètre d'Aménagement sera caractérisé par :

- Un parcours animé entre la gare RER d'Achères-Ville et le Grand Stade FFR.
- Une darse sur la Seine dans l'axe de la pelouse du Grand Stade FFR.
- De nombreux programmes mixtes (habitat, bureaux, commerces) répartis de chaque côté de la nouvelle darse.
- Une réflexion globale sur la cohabitation entre le quartier du stade et la plateforme portuaire en projet.

A plus long terme, les Parties conviennent que la FFR sera associée aux décisions liées aux orientations stratégiques de programmation et d'aménagement sur le Périmètre d'Aménagement. Les



modalités de cette association seront définies au cours de la dernière phase du processus de sélection du site du Grand Stade FFR.

## 2.6. Dispositions réglementaires

Le Groupement Candidat s'engage à mettre en œuvre les adaptations et modifications des documents réglementaires d'urbanisme afin de permettre la réalisation de l'opération. Le Groupement Candidat s'engage notamment à :

- Effectuer les démarches de déclaration d'intérêt général sur le projet permettant l'adaptation des documents d'urbanisme.
- Mettre en œuvre la révision simplifiée du PLU qui permettra de changer la destination du site en cas de projet d'intérêt général ou mettre en œuvre la révision du PLU si l'intérêt général ne peut être retenu.
- Modifier les documents réglementaires d'urbanisme permettant l'obtention du Permis de Construire du Grand Stade FFR en fin d'année 2013.
- Créer une ZAC comprenant la réalisation d'un équipement structurant de l'envergure du Grand Stade FFR sur le Périmètre d'Aménagement et conclure avec la FFR ou toute société venant au droit de la FFR une convention d'association de l'article L 311-5 du Code de l'Urbanisme.
- Maîtriser la fiscalité applicable au projet de la FFR par tout moyen et s'il y a lieu définir les principes d'une convention de participation financière de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme.
- Apporter son support technique et administratif à la FFR pour la réalisation des dossiers réglementaires tels que le dossier loi sur l'eau, l'étude d'impact, l'étude SPS, le Permis de Construire.

## 2.7. Transports et accessibilité

Le Groupement Candidat s'engage, pour le 31 mars 2012 au plus tard :

- A produire une étude de la SNCF détaillant les actions à mener pour améliorer les conditions de desserte du site par le RER A et le Transilien les jours d'évènements : accroissement ponctuel de la fréquence des rames, mise en place de rames directes vers Paris, amélioration de la capacité des rames, notamment.
- A produire une étude sur le réaménagement de la gare RER d'Achères-Ville, pour l'adapter aux contraintes inhérentes à l'accueil d'un équipement tel que le Grand Stade FFR. Cette étude devra produire une estimation des coûts des travaux, un schéma du financement de cette opération, avec accord de principe des financeurs, et un calendrier de principe des travaux, en phase avec le calendrier de réalisation du Grand Stade FFR.
- A produire une étude présentant les cheminements piétons possibles (même ponctuellement pour les événements de grande jauge) depuis la gare d'Achères Grand Cormier vers le site du Grand Stade FFR. Cette étude devra présenter les contraintes inhérentes à la mise en place d'un tel cheminement, les coûts des travaux, un schéma du financement de cette opération, avec accord de principe des financeurs, et un calendrier de principe des travaux, en phase avec le calendrier de réalisation du Grand Stade FFR.
- A faire étudier, par les maîtres d'ouvrage concernés, le réaménagement du pont de chemin de fer permettant aux flux importants de spectateurs de traverser la Seine depuis la gare RER de Conflans Fin d'Oise.
- A produire une étude chiffrée des aménagements nécessaires sur le réseau routier ainsi qu'un schéma du financement de ces opérations, avec accord de principe des différents financeurs, et un calendrier de principe des travaux, en phase avec le calendrier de réalisation du Grand Stade FFR.

## 2.8. Contraintes d'exploitation

Le Groupement Candidat s'engage notamment :

- A mettre à disposition des spectateurs du Grand Stade FFR, les jours d'événements de grande jauge dans le stade et en particulier les jours de matchs de rugby, une offre de navettes entre le Grand Stade FFR et les principaux parkings relais des gares RER proches soit :
  - Achères Ville 600 places,
  - Achères Grand Cormier 100 places,
  - Conflans Fin d'Oise 512 places,
  - Saint-Germain-en-Laye 1076 places,
  - Poissy 1007 places,
  - Cergy-Préfecture 1120 places.
- A mettre en œuvre des mesures d'exploitation routière spécifiques : jalonnement dynamique (usage de panneaux à message variable pour diffuser l'information sur les parcs de stationnement), surveillance des flux, informations sur les bouchons et conseils d'itinéraires.
- A étudier la mise en place des stationnements temporaires grâce à des barges positionnées sur la Seine en fonction de la jauge des événements ou d'autres solutions innovantes de stationnement.

## 2.9. Inventaire Faune / Flore

Le Groupement Candidat s'engage à lancer dès Janvier 2012 (sans attendre la désignation du Lauréat), la réalisation d'un inventaire faune / flore sur le Périmètre d'Aménagement. Un premier rendu de cet inventaire devra couvrir les périodes d'hiver et de printemps 2012 et sera remis à la FFR fin juin 2012, accompagné d'une note sur les contraintes éventuelles apparues au cours de ce premier travail. Une deuxième partie de l'inventaire, réalisée par le Lauréat uniquement, se poursuivra sur le second semestre 2012 et sera remis par le Lauréat, en fin d'année 2012.

## **ARTICLE 3 PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE LA FFR**

La signature du présent Protocole engage la FFR, sous réserve qu'elle réalise bien le Projet, sur les éléments suivants :

### 3.1. Poursuivre les études inhérentes au Projet

La FFR s'engage à poursuivre son programme d'études permettant d'aboutir à la faisabilité du projet et au dépôt du permis de construire en 2013, conformément au calendrier actuel du Projet. Parmi ces études, la FFR a notamment confié à des cabinets spécialisés :

- Une étude de programmation fonctionnelle et technique détaillée du Grand Stade FFR (cf. ci-après),
- Une étude de financement du Projet et de recherche d'investisseurs.

Par ailleurs, la FFR a lancé en octobre 2011, la procédure de sélection d'un maître d'œuvre pour le Grand Stade FFR.

### 3.2. Programmation

La FFR s'engage à remettre aux Finalistes les éléments de programmation fonctionnelle du Grand Stade FFR au plus tard le 31 janvier 2012.

### 3.3. Impact social et économique

La FFR s'engage à transmettre avant le 15 janvier 2012 aux Finalistes, une étude d'impact économique et social du Projet pour le territoire d'accueil.

### 3.4. Phase construction : emploi local et participation des acteurs locaux

La FFR, maître d'ouvrage du Projet, s'engage, autant que possible et dans le cadre de la législation, à prendre en considération dans les contrats de construction et d'exploitation du Grand Stade FFR, des clauses susceptibles de satisfaire à la politique locale de l'emploi, la formation et l'insertion.

Par ailleurs, la FFR s'engage à favoriser la mise en place d'un « Comité d'information du chantier » associant des représentants des riverains, des acteurs associatifs et sportifs locaux, des membres de la société civile, et le Groupement Candidat. Ce comité aura pour vocation de suivre la phase chantier en liaison avec le constructeur choisi par la FFR afin de développer toutes les actions nécessaires à la bonne appropriation locale du projet : information, recueil des doléances, visites de chantiers, communication...

## **ARTICLE 4 VOLET ARCHITECTURAL DU PROJET**

- 4.1. Les Parties ont convenu que la FFR apportera un soin particulier à la qualité architecturale du Projet et à l'amélioration des performances environnementales dans le cadre de sa réalisation. Pour ce faire, la FFR a mis en place depuis octobre 2011 une procédure de désignation d'une maîtrise d'œuvre (BOAMP n° 201B, Annonce n° 366 **Référence de TED : 2011/S 199-324521-** annonce diffusée le 15 octobre 2011). Cette désignation interviendra au cours du dernier trimestre 2012.
- 4.2. Les Parties conviennent en outre qu'il sera nécessaire de prendre en compte les préoccupations des riverains des communes impactées par le Projet, et de mener une concertation permanente avec ces derniers afin que le Projet s'insère dans un environnement économique, urbain et social, le plus adéquat, sécurisé et optimisé possible.

## **ARTICLE 5 PROGRAMME D'ETUDES**

Le Groupement Candidat a produit un certain nombre d'études présentées dans les différentes pièces du Dossier du Groupement Candidat. Ces études constituent la base des études préalables nécessaires pour démontrer la faisabilité urbaine du Projet, incluant notamment :

- Des études de déplacements, d'accessibilité, de gestion des flux et de piétonisation à l'échelle de l'agglomération,
- Des études d'intégration territoriale et d'impacts sur le fonctionnement du quartier,
- Des études de programmation des équipements et infrastructures nécessaires à l'exploitation du Grand Stade FFR,
- Des études techniques, de sol notamment.

C'est notamment au vu de ces études, que le groupement est considéré par la signature des présentes comme Finaliste.

## **ARTICLE 6    COMITE DE SUIVI**

- 6.1. Une fois le Groupement Candidat déclaré Finaliste, les Parties conviennent de mettre en place un comité de suivi (ci-après le « **COMITE DE SUIVI** »), constitué de représentants de chacune des Parties. La composition exacte du Comité de Suivi sera arrêtée conjointement avant le 15 décembre 2011. La première réunion du Comité de Suivi se tiendra dans la première quinzaine de Janvier 2012.
- 6.2. Le Comité de Suivi se réunira sur une base bimensuelle jusqu'à la désignation du Lauréat. La FFR pourra néanmoins modifier cette fréquence, dans un sens ou dans un autre.
- 6.3. Le Comité de Suivi aura pour mission de s'assurer du suivi du Protocole et de l'avancée des discussions en vue de la désignation du Lauréat.

Fait à Marcoussis, le 30 novembre 2011

En autant d'exemplaires originaux que de Parties signataires.

**POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT CANDIDAT,  
LA VILLE D'ACHERES**

---

Alain Outreman  
Maire

**FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY**

---

Pierre Camou  
Président

## ANNEXE 1

### LISTE EXHAUSTIVE DES ELEMENTS DU DOSSIER DU GROUPEMENT CANDIDAT

<b>Titre du document</b>	<b>Auteur(s)</b>	<b>Date de Réception</b>	<b>Nom du fichier</b>
<b>Candidature - Avant-propos du Maire</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	Avant-propos.doc
<b>Candidature - Avant-propos du Maire - CM 30.06.11 - Délib n°9 - Projet stade FFR</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	CM 30.06.11 - Délib n°9 - Projet stade FFR.pdf
<b>Candidature - Note de synthèse</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	Note de synthèse.doc
<b>Candidature - Note de synthèse</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	Note de synthèse.pdf
<b>Candidature - Mémoire technique - Page de garde</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	1. Page de garde.pdf
<b>Candidature - Mémoire technique - Sommaire</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	2. Sommaire.pdf
<b>Candidature - Mémoire technique - Mémoire</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	3. Mémoire.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Ville d'Andresy</b>	Hugues Ribault, Maire d'Andresy - Vice-président de la Communauté d'Agglomération des 2 rives de Seine	18/07/2011	Andresy.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - AUC</b>	AUC - François Decoster, Architecte urbaniste	18/07/2011	AUC.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine</b>	Communauté d'Agglomération des 2 rives de Seine - Pierre Cardo, Président	18/07/2011	ca2rs ffr.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Ville de Carrières-sous-Poissy</b>	Eddie Aït, Maire de Carrières-sous-Poissy - Conseil Régional d'Ile de France, Vice-président de la Communauté d'Agglomération des 2 rives de Seine	18/07/2011	carrieresspoissy.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Communauté d'Agglomération Cergy Pontoise</b>	Dominique Lefebvre - Président Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et Maire de Cergy	18/07/2011	Cergy.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Conseil Général des Yvelines</b>	Conseil Général des Yvelines - Alain Schmitz, Président	18/07/2011	CG78.pdf

<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Ville de Chanteloup Les Vignes</b>	Ville de Chanteloup-les-Vignes - Catherine Arenou, Maire	18/07/2011	chanteloup les vignes.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Senat - Dominique Braye</b>	Senat - Dominique Braye	18/07/2011	d.braye2.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - EPAMSA</b>	EPAMSA - David Morgant, Directeur	18/07/2011	EPAMSA.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Senat - Gérard Larcher</b>	Senat - Gérard Larcher	18/07/2011	Larcher.png
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Conseil Général des Yvelines</b>	Philippe Tautou, Maire de Verneuil-sur-Seine, Conseiller Général des Yvelines, vice-président de la communauté d'Agglomération des 2 rives de Seine	18/07/2011	p.tautou_2.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Assemblée Nationale</b>	Assemblée Nationale - Pierre Morange Député des Yvelines	18/07/2011	Pierre Morange.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Ports de Paris</b>	Ports de Paris - Hervé Martel, Directeur Général	18/07/2011	Ports de Paris.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Sarry 78</b>	SARRY78 - Patrick Hunault, Directeur	18/07/2011	SARRY78.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Sénat - Alain Gournac</b>	Senat - Alain Gournac	18/07/2011	Sénat 3.png
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Sequano Aménagements</b>	Sequano Aménagement - Alain Fontecave, Directeur Général Délégué	18/07/2011	Sequano.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Préfecture des Yvelines</b>	Préfecture des Yvelines - Michel Jau	18/07/2011	ss prefet.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Ville de Saint Germain en Laye</b>	Ville de Saint-Germain-en-Laye - Emmanuel Lamy, Maire	18/07/2011	St Germain.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Ville de Triel-sur-Seine</b>	Joël Mancel, Maire de Triel-sur-Seine, Vice-président de la Communauté d'Agglomération des 2 rives de Seine	18/07/2011	triel ffr.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Conseil Général du Val d'Oise</b>	Conseil Général du Val d'Oise - Arnaud Bazin, Président	18/07/2011	Val d'oise.pdf
<b>Candidature - Soutien acteurs majeurs - Liste des soutiens.doc</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	Liste des soutiens.doc
<b>Candidature - Sommaire volume1</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	0. Sommaire volume 1.pdf
<b>Candidature - Page de garde volume 1</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	Page de garde volume 1.pdf
<b>Annexes stratégiques - com_pilot_7_juil_confl_</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	com_pilot_7_juil_confl_.pdf
<b>Annexes stratégiques - n° 11-protocole.o.in.page.par.page</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n° 11-protocole.o.in.page.par.page.pdf

<b>Annexes stratégiques - n°0 - PAGE_actu</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°0 - PAGE_actu.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°1 - 110331_CAHIER 1_DEF_partie 1[1]</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°1 - 110331_CAHIER 1_DEF_partie 1[1].pdf
<b>Annexes stratégiques - n°2 - 110331_CAHIER 1_DEF_partie 2</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°2 - 110331_CAHIER 1_DEF_partie 2.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°3 - Décret_n°2009-556_du_19_mai_2009_version_initiale[1]</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°3 - Décret_n°2009-556_du_19_mai_2009_version_initiale[1].rtf
<b>Annexes stratégiques - n°4 - declaration_finale_4.5.2010</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°4 - declaration_finale_4.5.2010.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°5 - CM du 07.10.09 - Adhésion Achères à Paris Métropole.pdf</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°5 - CM du 07.10.09 - Adhésion Achères à Paris Métropole.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°6 - décret-contrats-territoriaux2</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°6 - décret-contrats-territoriaux2.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°7 - 101115_CSO_CR_réunion enjeux territoriaux</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°7 - 101115_CSO_CR_réunion enjeux territoriaux.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°8 - lot 1</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°8 - lot 1.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°9 - lot 2</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°9 - lot 2.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°10 - lot 3</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°10 - lot 3.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°12 - ra2009.chiffres version.def</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°12 - ra2009.chiffres.version.def.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°13 - CM 14.12.06 - OIN avis</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°13 - CM 14.12.06 - OIN avis.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°14 - CM 27.06.07 - adhésion protocole seine aval oin</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°14 - CM 27.06.07 - adhésion protocole seine aval oin.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°15 - delib-stif-rer-e</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°15 - delib-stif-rer-e.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°16 - bilan-débat</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°16 - bilan-debat.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°17 - Fiche_TRAM_3-15</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°17 - Fiche_TRAM_3-15.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°18 - Fiche concept</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°18 - Fiche_concept.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°19 - LNPN</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°19 - LNPN.doc
<b>Annexes stratégiques - n°20 - tracés A104</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°20 - tracés A104.doc
<b>Annexes stratégiques - n°21 - A 104</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°21 - A 104.doc
<b>Annexes stratégiques - n°22 - Rendu Castro</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°22 - Rendu Castro.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°23 - Déclaration finale</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°23 - Declaration_finale.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°23 001- DIAG</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°23 001-DIAG.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°23 002- SCENARII</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°23 002-SCENARII.pdf



<b>Annexes stratégiques - n°23 003-PROJET</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°23 003-PROJET.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°23 003-PROJET-ANNEXES</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°23 003-PROJET-ANNEXES.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°23 004-SYNTHESE</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°23 004-SYNTHESE.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°24 - 194_booklet_FINAL AUC</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°24 - 194_booklet_FINAL AUC.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°25 - CM 24.11.10 - 01 Plaine d'Achères</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°25 - CM 24.11.10 - 01 Plaine d'Achères.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°26 - gpu10_Acheres</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°26 - gpu10_Acheres.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°27 - CM 21.10.10 - 02.Statuts Paris Achères</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°27 - CM 21.10.10 - 02.Statuts Paris Achères.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°28 - 2010 SG 179 Exposé des motifs</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°28 - 2010 SG 179 Exposé des motifs.doc
<b>Annexes stratégiques - n°29 - APUR</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°29 - APUR.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°30 - Courrier Saint Germain adhésion syndicat</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°30 - Courrier Saint Germain adhésion syndicat.jpg
<b>Annexes stratégiques - n°31 - Déclaration d'intention signée - p.1</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°31 - Déclaration d'intention signée - p.1.bmp
<b>Annexes stratégiques - n°31 - Déclaration d'intention signée - p.2</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°31 - Déclaration d'intention signée - p.2.bmp
<b>Annexes stratégiques - n°31 - Déclaration d'intention signée - p.3</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°31 - Déclaration d'intention signée - p.3.bmp
<b>Annexes stratégiques - n°32 - delib interco</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°32 - delib interco.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°33 - SDCI28avril2011</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°33 - SDCI28avril2011.jpg
<b>Annexes stratégiques - n°36 - Dossier de presse</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°36 - Dossier de presse.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°37 - Synthèse Forum Achères plaine d'ambitions</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°37 - Synthèse Forum Acheres plaine d'ambitions.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°38 - PM - initiatives coulisses</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°38 - PM - initiatives coulisses.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°39 - délibération-gerge-pontoise</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°39 - deliberation-gerge-pontoise.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°40 - ca-4</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°40 - ca-4.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°41 - ca-21</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°41 - ca-21.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°42 - ca-25</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°42 - ca-25.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°43 - ca-26</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°43 - ca-26.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°44- contribution-st-germain-en-laye</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°44- contribution-st-germain-en-laye.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°45 - contribution-2rivesseine</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°45 - contribution-2rivesseine.pdf

<b>Annexes stratégiques - n°46 - contribution-outreman</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°46 - contribution-outreman.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°47 - contribution-lefebvre</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°47 - contribution-lefebvre.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°48 - EOLE - 29.06.11</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°48 - EOLE - 29.06.11.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°49 - tgo courrier cosigne - 28.05.10</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°49 - tgo courrier cosigne - 28.05.10.pdf
<b>Annexes stratégiques - n°50 - Contribution CG95 Cergy - Juin 2010</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°50 - Contribution CG95 Cergy - Juin 2010.pdf
<b>Annexes stratégiques - Liste des annexes stratégiques</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	Liste des annexes stratégiques.pdf
<b>Annexes stratégiques - Page de garde volume 2</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	Page de garde volume 2.pdf
<b>Annexes techniques - n° 1 - Modification n°2 du PLU - Règlement</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n° 1 - Modification n°2 du PLU - Règlement.pdf
<b>Annexes techniques - n° 3 - AP n°09-005 DDD - CARRIERE GRANDE ARCHE_13.01.09</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n° 3 - AP n°09-005 DDD - CARRIERE GRANDE ARCHE_13.01.09.pdf
<b>Annexes techniques - n°0 Modification n°2 du PLU - Plan de zonage planche A</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°0 Modification n°2 du PLU - Plan de zonage planche A.pdf
<b>Annexes techniques - n°6 - Exploitation-remise en état_30.04.07</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°6 - Exploitation-remise en état_30.04.07.ppt
<b>Annexes techniques - n°8 - Plan PPRI</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°8 - Plan PPRI.pdf
<b>Annexes techniques - n°10- protocole_pga_</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°10- protocole_pga_.pdf
<b>Annexes techniques - n°11 - pga-rapport-final-mars2011-v1</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°11 - pga-rapport-final-mars2011-v1.pdf
<b>Annexes techniques - n°12 - plaquette Petite Arche</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°12 - plaquette Petite Arche.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - 36486_1000-plan V2_1</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	36486_1000-plan V2_1.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - 36486_1000-plan V3_1</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	36486_1000-plan V3_1.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - 36486_1000-plan V4_1</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	36486_1000-plan V4_1.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - 36486_5000-plan 1_1 parcellaire 5000</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	36486_5000-plan 1_1 parcellaire 5000.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - n°1 - 501-ACH-Implantation Stade-V3</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°1 - 501-ACH-Implantation Stade-V3.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - n°2 - 501-ACH-Implantation Stade-V3+Projet</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°2 - 501-ACH-Implantation Stade-V3+Projet.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - n°3 501-ACH-Implantation Stade-V2</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°3 501-ACH-Implantation Stade-V2.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - n°4 - 501-ACH-Implantation Stade-V2+Projet</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°4 - 501-ACH-Implantation Stade-V2+Projet.pdf

<b>Annexes techniques - Plans - n°5 - 501-ACH-Implantation Stade-V4</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°5 - 501-ACH-Implantation Stade-V4.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - n°6 - 501-ACH-Implantation Stade-V4+Projet</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°6 - 501-ACH-Implantation Stade-V4+Projet.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - n°8 - 501-ACH-Implantation Stade-V3+PPRI</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°8 - 501-ACH-Implantation Stade-V3+PPRI.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - n°9 - 501-ACH-Implantation Stade-V2+PPRI</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°9 - 501-ACH-Implantation Stade-V2+PPRI.pdf
<b>Annexes techniques - Plans - n°10 - 501-ACH-Implantation Stade-V4+PPRI</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	n°10 - 501-ACH-Implantation Stade-V4+PPRI.pdf
<b>Annexes techniques - Liste des annexes techniques</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	Liste des annexes techniques.pdf
<b>Annexes techniques - Page de garde volume 3</b>	Ville d'Achères	18/07/2011	Page de garde volume 3.pdf

## Phase d'approfondissement

<b>Titre du document</b>	<b>Auteur(s)</b>	<b>Date de Réception</b>	<b>Nom du fichier</b>
<b>1ère partie: perspectives sur l'équipement hôtelier</b>	Achères	24/10/2011	Hôtellerie Achères.doc
<b>Etude de marché hôtellerie</b>	Achères	24/10/2011	Hotellerie stade.ppt
<b>Stade fédération française de rugby, sélection du site, phase 2</b>	Achères	24/10/2011	présentation FFR 24 10 2011.ppt
<b>Vue du stade d'Achères</b>	Achères, Castro	25/10/2011	stade achères vue nationale.jpg
<b>Vue du stade d'Achères</b>	Achères, Castro	25/10/2011	stade achères vue seine.jpg
<b>Etude d'accessibilité du futur Grand Stade de Rugby</b>	Achères, AM Environnement	28/10/2011	111024_ACH_Présentation AM environnement.pdf
<b>Projet de plateforme portuaire multimodale dans la plaine d'Achères</b>	Ports de Paris, Achères	03/11/2011	20111019 PPT FFRV4.pdf
<b>Dossier de demande d'exploiter une carrière de granulats, résumé non technique de l'étude d'impact</b>	Burgéap	09/11/2011	RNT Etude Impact CGA.pdf
<b>Etude d'Accessibilité du futur grand stade de Rugby</b>	AM Environnement	09/11/2011	ASR_stade_CM_v111109.pdf
<b>Etude sur l'implantation du futur grand stade de rugby</b>	Achères, AMO	14/11/2011	ACHERES_implantation stade-111114.pdf
<b>Bilan d'aménagement</b>	Achères, SEQUANO	14/11/2011	bilan aménageur-14-11-2011.pdf
<b>Note synthétique éléments fiscaux financiers</b>	Achères	18/11/2011	finances.doc
<b>Compte-rendu de la réunion de travail du 4 octobre 2011</b>	FFR	envoyé par la FFR	M17390-CR-056-DDO_Réunion travail Achères 04102011.pdf
<b>Compte-rendu de l'atelier du 24 octobre 2011</b>	FFR	envoyé par la FFR	M17390-CR-060-DDO_Ateliers Achères DDO.pdf